



## L'édito

Plusieurs rendez-vous démocratiques vont ponctuer l'année 2022. Certains pourraient espérer une trêve dans les revendications et les mobilisations.

Et bien, ils devront s'y faire, il n'y aura pas de pause !

Et pour cause. Le CAC 40 explose et les fonctionnaires, salariés, retraités et privés d'emploi devraient se contenter de miettes. Cela n'est plus supportable !

La population saisit alors les organisations syndicales pour résister, lutter, gagner de quoi vivre. Les mobilisations se multiplient sur tout le territoire.

La CGT sera de tous les combats, au côté des salariés du privé, des fonctionnaires, des retraités et des chômeurs.

La CGT Finances Publiques 83 est aux côtés des Douaniers de Toulon, des Hospitaliers des Urgences de Draguignan contre le démantèlement des Services Public.

Avec les agents des Finances Publiques; La CGT s'opposera toujours à la mise à mort de la DGFIP.

La CGT FiP 83 vient à votre rencontre du 25/02 au 15/03 ●

## **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : ON NOUS PREND POUR DES CONS**

Le 26 janvier 2022, l'ensemble des organisations syndicales a signé un accord gouvernemental sur la protection sociale complémentaire obligatoire pour tous les agents de la fonction publique (cotisation mutuelle prise en charge à hauteur de 15€ par l'employeur).

**Son objectif est clair => EXCLURE les retraités du système de protection sociale commun à tous les salariés.**

Certes, la PSC a déjà été mise en place dans le privé, condamnée à l'époque par la CGT et FO (mutuelle choisie par le patron annuellement, entraînant une protection au minima).

En l'étendant aujourd'hui à la fonction publique, le gouvernement entend instaurer, contre la sécurité sociale, un autre régime obligatoire. Ainsi, il lui sera possible de réduire la sécu à la portion congrue. Elle ne couvrirait plus qu'un panier de soin minimum. Ce sera alors la porte ouverte **AUX REQUINS DES ASSURANCES PRIVÉES.**

Si les retraités veulent être couverts, il devront payer en 5 ans, jusqu'à 175% de la cotisation des actifs (60 € pour les actifs, soit 105 € pour les retraités).

La séparation des actifs et des retraités, dans cet accord, **remet en cause le principe fondateur de la sécurité sociale : les actifs payent pour les retraités.**

Plus tard, ce sera la remise en cause des **principes de solidarité :**

- \* le bien portant cotise pour le malade,
- \* le salarié pour le privé d'emploi.

**Très concrètement, les fondements de la sécurité sociale de 1945 sont en jeu !**

Pour La CGT Finances publiques 83, la signature de cet accord par l'ensemble des OS, c'est moins le signal de gain pour les actifs, qu'un appel à la **MOBILISATION** de tous et toutes pour défendre :

**UNE PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE,  
INTERGÉNÉRATIONNELLE,  
pour une SÉCURITÉ SOCIALE  
COUVRANT L'ENSEMBLE DES SOINS À 100%. ●**



## Remise en cause des horaires des SGC : une décision honteuse !

Les agents travaillant à Toulon subissent, pour nombre d'entre eux, des bouchons considérables qui se sont fortement aggravés depuis le début des travaux pour l'élargissement de l'autoroute.

Ces bouchons ont des conséquences graves: ils allongent le temps de trajet pour se rendre au travail, ils augmentent le taux de pollution sur l'agglomération toulonnaise et ils pèsent encore plus lourdement sur le budget des agents compte tenu de l'envolée du coût des carburants.

Les agents des sites de Toulon Saint Bernard et Toulon Cité avaient demandé la possibilité de pouvoir débiter leur journée de travail à 7H00 au lieu de 7H30 en vigueur.

La Direction ne s'y est pas opposée mais a décidé de se donner un peu de temps pour la réflexion. Nos Directeurs font souvent référence à l'Intelligence Collective. Mais, dans le Var, il n'y a qu'un décideur, le DDFiP tout puissant, dont l'idéologie est nette : nuire aux agents à chaque fois qu'il en a la possibilité.

Aussi, au lieu de l'Intelligence Collective, nous avons eu droit à la Bêtise Individuelle lors du dernier CTL.

Pour répondre à la demande des agents, il suffisait de modifier les règlements des horaires à Toulon Saint Bernard et à Toulon Cité.

Cela n'a pas été l'option du DDFiP! Monsieur ROTHE a décidé de revoir tous les règlements horaires du département et en a profité pour supprimer un acquis des ex-trésoreries regroupées au sein des différents Services de Gestion Comptable.

Ceux-ci pouvaient dépointer à partir de 15H30 l'après-midi. Pour certains d'entre eux, cela avait été confirmé, sur proposition de la Direction, lors d'un CTL début octobre 2021.

A peine trois mois plus tard, le DDFiP décide d'annuler ses propres décisions prises au trimestre précédent.

Il semblerait que Monsieur ROTHE ne supporte pas l'idée que des agents puissent partir à 15H30. Pourtant, ils font, comme tous les agents soumis à la pointeuse, leur temps de travail.

Puisque le DDFiP voulait tout revoir qu'aurait-il été intelligent collectivement de faire ?

Pour éviter les bouchons et étaler les arrivées et les départs, comme préconisé depuis le début de la crise sanitaire :

- Possibilité de commencer à partir de 7H00
- Possibilité de partir à partir de 15H30

Cette solution était bonne pour les agents (pouvoir d'achat et temps de trajet) et pour la planète (moins de pollution).

La solution retenue par le DDFiP n'a qu'un avantage comme dirait le Président de la République => "emmerder" une bonne partie des agents, ceux en poste dans les SGC dont il faut rappeler qu'ils furent les principales victimes du NRP et de la fermeture des trésoreries.

**Cette décision est honteuse ! •**

**Amélioration des conditions de vie  
dans le Var**



C'est le 4ème volet des négos. ?



## Intelligence Artificielle et Foncier Innovant à la DGFIP

Notre directeur a dernièrement assuré la promotion du Foncier Innovant sur France Bleu. D'un côté le bla-bla de propagande, d'un autre, la vraie vie des géomètres et leurs réponses.

**PAS QUESTION DE VÉRIFIER S'ILS ÉTAIENT IMPOSÉS !**

M. Rothé parle de "garantir une meilleur fiabilité des bases de la fiscalité directe locale".... Pendant des années, cette fiabilité n'a pas été la priorité de la DGFIP. Il ne faut donc pas s'étonner aujourd'hui de trouver des manques. Ainsi, lorsque l'indice H12R était roi, **seuls comptaient les croquis, la représentation des bâtis, des piscines et pas question de vérifier s'ils étaient imposés.**

Les géomètres ne faisaient plus du tout de fiscal à l'époque!

Pourquoi parler des photos IGN, mais pas de celui qui s'en sert, c'est à dire GOOGLE ou sa filiale ? Les algorithmes ne sortent pas de l'IGN...

Lutter contre les anomalies, c'est déjà ce que font les géomètres. Ils le ferait encore mieux sans toutes les suppressions d'emploi.

Les "souhaits d'équité et de justice fiscale" ne font pas parti du glossaire de Google.

Et "faciliter la représentation sur le plan cadastral des bâtiments et des piscines" cela reste à prouver, avec quelles conséquences sur la qualité du plan ?

Quant à la vérification avant relance, les agents toujours moins nombreux ont déjà du mal à prendre en charge les déclarations actuelles reçues. Alors qui va se charger de cette vérification systématique sans délaissier une autre part des missions ?



**QUID DU COÛT ?**

La DGFIP et certains directeurs aiment les interventions médiatiques mais peu la transparence : quid du coût ?? Il serait question de 27 millions d'euros !! Avec à la clé (c'est écrit dans le contrat) 300 suppressions de postes !!

Tout ceci ne valorise pas l'action de la DGFIP. Au mieux, cela valorise l'ego de quelques personnes, au pire cela démantèle le service public au profit d'entreprises privées.

Derrière des mots ronflants comme "Intelligence Artificielle" ou "algorithmes", il n'y a rien de nouveau, seulement de la dépense publique fort coûteuse et inutile.

Inutile car l'innovation et la production d'outils nouveaux ne sont pas l'apanage des hautes sphères de notre administration. Les agents et notamment les géomètres (même s'ils ne passent pas en interview), ont souvent trouvé des solutions techniques, innovantes et intelligentes (humainement) pour remplir leurs missions. Et concernant cette détection automatique, en lien avec des données propre à la DGFIP, certains collègues sont depuis longtemps en mesure de faire l'équivalent ... peut être pas assez valorisant ou pas assez cher ???

**Après les piscines,  
les cabanes de jardins ... •**





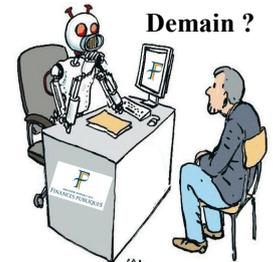
## L'entretien professionnel, la pierre angulaire de la carrière de l'agent.

Depuis la fusion DGI/DGCP, l'évaluation professionnelle a connu plusieurs évolutions qui l'ont sans cesse orientée vers plus d'individualisme, de course à la performance et de concurrence entre agents. La dernière en date découle directement de la Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP) et de ses Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui ont remplacé l'ensemble de nos droits et garanties. L'entretien professionnel est devenu la pierre angulaire des LDG car c'est désormais la **référence** en matière de **promotions, mobilité et régimes indemnitaires**.

Or, depuis la suppression des réductions d'ancienneté (rappelez-vous, 0,2 correspondait à 1 mois d'ancienneté et 0,6 à 3 mois), les agents se sont peu à peu désintéressés de la manière dont ils étaient évalués, vu qu'il n'y avait plus de "gains" directs et visibles de cette évaluation. Pour preuve, la chute drastique du nombre de recours en CAP Locales, malgré les attentions appelées de la CGT à chaque campagne d'évaluation.

Cet acte de gestion peut, en effet, être **contesté devant la CAP** compétente et devant le Tribunal Administratif.

Dans ce nouveau contexte, il ne faut plus hésiter à **faire appel** si votre Compte Rendu de l'Entretien Professionnel (CREP) ne reflète pas à sa juste valeur votre manière de servir.



**Un CREP avec des "réserves" pourra écarter l'agent d'une promotion, d'une mutation, voire diminuer son salaire ! ●**

### MOBILITÉ

Les postes à profil se développent. Les candidats doivent joindre à leur demande leurs 3 derniers CREP ! Plus d'un tiers des inspecteurs y sont soumis. Certaines affectations ne se font plus que sur profil (A+).

De plus, l'instauration programmée de **délais de séjours maximum d'affectation** réserve à l'entretien professionnel également un rôle central. ●



### PROMOTIONS

En ce qui concerne les **TABLEAUX D'AVANCEMENT**, les CREP sont regardés à la loupe. Aux conditions statutaires (ancienneté et grade/échelon) s'ajoutent 2 nouveaux critères issus des tableaux synoptiques des 3 derniers CREP :

**Attention** => **pas de croix en "insuffisant"**  
=> **une cotation minimale de 30 points, Nouveau**  
sachant qu'une croix en "moyen" vaut **1 point**, une en "bon", vaut **2 points**, une en "très bon" vaut **3 points** et une en "excellent" vaut **4 points**.

Ainsi, un niveau moyen ou bon vous **écartera** du tableau d'avancement !

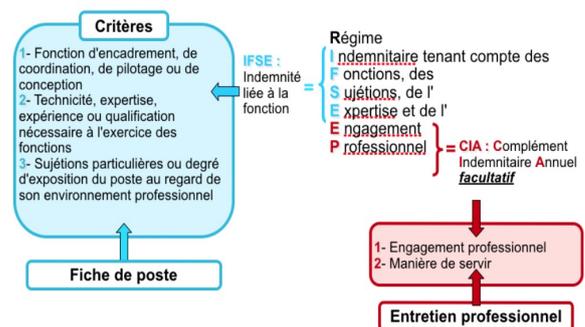
Pour les **LISTES D'APTITUDE**, là aussi, on compte les points. Sur les 5 dernières années, il faudra pas moins de **16 points** chaque année, soit les 4 croix en "excellent".

De plus, l'appréciation générale devra développer l'excellence de la manière de servir (attention aux appréciations trop synthétiques) et être en adéquation avec les croix du tableau. ●

### SALAIRES

La Loi de Transformation de la Fonction Publique prévoit la généralisation du **RIFSEEP** (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). **Force est de constater qu'il n'est toujours pas appliqué à la DGFIP. Les régulières mobilisations y sont pour quelque chose.**

Ce nouveau régime indemnitaire aura vocation à remplacer l'IMT, l'IAT, l'IFTS, la Prime de rendement et l'ACF par 2 indemnités : l'**IFSE** (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) et le **CIA** (Complément Indemnitare Annuel), **directement en lien avec la manière de servir**, donc de l'entretien professionnel et du CREP. ●



**La CGT est favorable à un système de notation qui prend en compte les valeurs du service public et promeut la caractère collectif de nos missions.**

**L'évaluation doit être équitable, transparente, et surtout assortie de garanties, en particulier de véritables voies de recours.**

**Dans le cadre de votre évaluation, peut-être plus que pour le reste, ne restez pas isolé.es.**

**Tournez-vous vers les militants de la CGT dès la proposition d'entretien, et ce jusqu'à un recours éventuel. ●**